

FICHE N°2 – PRÉSENTATION DE L'APPLICATION GESLOC

L'application de gestion des locaux GesLoc est créée dans le cadre du projet GMBI, pour assurer la prise en charge des déclarations dématérialisées des propriétaires, dans leurs composantes foncière et de taxes d'urbanisme. Elle permettra de traiter les informations déclarées en ligne par les usagers, de manière la plus automatisée possible pour les tâches pouvant l'être, et de façon optimisée pour les tâches restant à réaliser par les services fonciers notamment dans le processus d'évaluation.

Elle sera utilisée par les agents des services fonciers (SDIF, CDIF, SIP Foncier) en remplacement :

- de l'application Lascot pour la partie surveillance des déclarations,
- d'une partie de tâches de l'application Majic (activité 3A),
- elle permettra également le calcul et la liquidation automatique des taxes d'urbanisme, mission nouvelle assurée par les services fonciers pour les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées à compter de septembre 2022.

1. Présentation du projet GesLoc

L'application GesLoc permettra le suivi des demandes de déclaration auprès des usagers, la prise en compte automatisée des éléments issus de ces déclarations dans le système d'information de la DGFIP, la réalisation de leur évaluation de façon facilitée ainsi que de la liquidation des taxes d'urbanisme.

Dans un premier temps, l'application GesLoc comprendra trois modules :

- **Surf**, module de surveillance et de relance des déclarations foncières et de taxes d'urbanisme, qui se substitue à l'application existante Lascot pour sa partie fiscale ;
- **EvaLoc**, module d'évaluation et de gestion des locaux d'habitation et locaux professionnels révisés ;
- **Gestion TU**, module de gestion et de liquidation des taxes d'urbanisme.

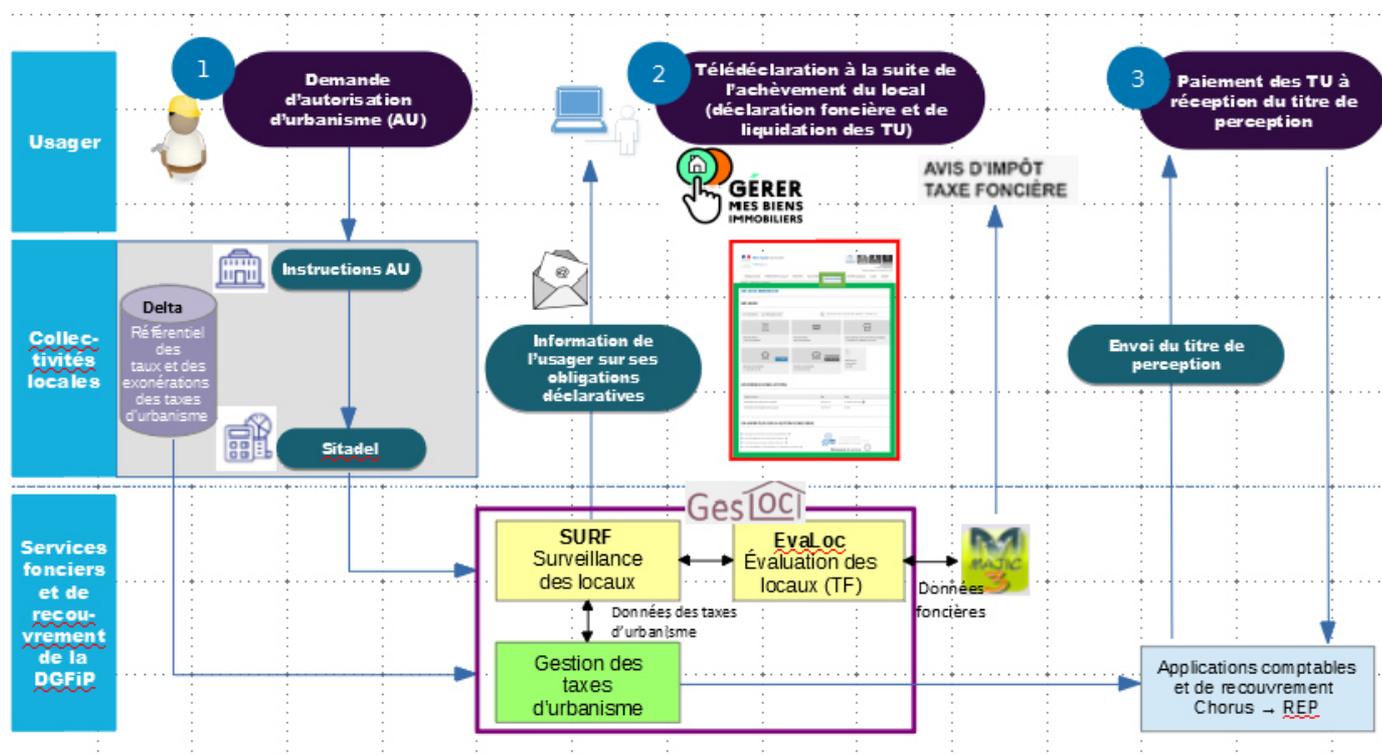
Un parcours unique foncier/TU est ainsi mis en place, qu'il s'agisse de la surveillance-relance ou de la déclaration en ligne.

2. Calendrier du projet

Le projet s'inscrit dans la deuxième phase de déploiement de GMBI après la consultation des locaux ouverte à l'été 2021, avec l'offre de dépôt dématérialisé et l'ouverture de GesLoc aux agents à l'automne 2022.

Les fonctionnalités offertes auront vocation à s'enrichir au fil du temps, notamment en ce qui concerne les tâches d'évaluation des locaux dans Evaloc. Ainsi, il s'agit de modules évolutifs qui seront progressivement complétés pour faciliter les opérations d'évaluation et s'interfacer au mieux avec les autres applications existantes (notamment Majic).

3. Le parcours usager global



4. Accompagnement du déploiement du nouveau module Gesloc

Une première [note n° 2022/01/4748](#) décrivant l'arrivée prochaine de l'outil Gesloc, et plus particulièrement la mise en œuvre du module Surf et la fin programmée de l'application Lascot a été diffusée le 12 février 2022.

Un webinaire de présentation à l'ensemble des directions et services fonciers a par suite été organisé le 6 avril 2022 afin de présenter les nouveaux outils de gestion des services fonciers, et plus particulièrement les différents modules de l'application Gesloc. Le support de présentation utilisé pour ce webinaire est disponible sous Ulysse, dans la rubrique GMBI de l'espace "cadastre". Cette présentation générale sera complétée de fiches pratiques et questions/réponses, s'appuyant notamment sur les questions remontées lors du webinaire.

En outre, conformément au plan national de formation 2022, un parcours de formation sera proposé aux agents des services fonciers sur le dernier quadrimestre 2022.

Deux e-formations dédiées à la présentation de l'application GesLoc et à la liquidation des taxes d'urbanisme seront tout d'abord proposées, à titre introductif, avant le déploiement de l'application GesLoc. Ces e-formations constitueront des pré-requis avant de suivre les formations en présentiel, qui seront mises en place à compter d'octobre 2022.

Ainsi, trois stages présentiels dédiés aux modules de GesLoc permettront aux agents de s'approprier les fonctionnalités respectivement proposées par les

modules Surf, EvaLoc et GestionTU.

Par ailleurs, dans le cadre du groupe de travail « Conduite du changement », qui regroupe 12 services fonciers au niveau national et dont les travaux sont animés sous pilotage du bureau GF-3A depuis le printemps 2021, des travaux sont menés quant à l'organisation des missions au sein des services fonciers, et plus particulièrement sur les conséquences du déploiement de ce nouvel outil de gestion.

Enfin, une documentation adaptée (présentations, BAO, FAQ, guides utilisateurs, maquettes dynamiques...) sera accessible sur Nausicaa, Ulysse cadastre et Repères, le nouveau site de documentation de la sphère foncière actuellement en cours de conception qui a été présenté lors du webinaire du 6 avril dernier.